Informations de base

1995/2242(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Cour des Comptes: nomination de M. FRIEDMANN **Subject** 8.40.05 Cour des comptes	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	CONT Contrôle budgétaire	THEATO Diemut R. (PPE)	13/09/1995
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/09/1995	Publication de la proposition législative	07661/1995	Résumé
20/09/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/11/1995	Vote en commission		
30/11/1995	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0315/1995	
12/12/1995	Débat en plénière		
18/12/1995	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
18/12/1995	Fin de la procédure au Parlement		
23/12/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2242(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité Euratom A 160B Traité CE (avant Amsterdam) E 188B-p3 Traité CECA C 045B Traité de fusion (1965) F 022
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0315/1995 JO C 017 22.01.1996, p. 0006	30/11/1995	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0611/1995 JO C 017 22.01.1996, p. 0132-0154	14/12/1995	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	07661/1995	13/09/1995	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 1995/0550 JO L 312 23.12.1995, p. 0078

Cour des Comptes: nomination de M. FRIEDMANN

1995/2242(CNS) - 14/12/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. THEATO (PPE, D), le Parlement européen approuve la nomination de M. FRIEDMANN en tant que membre de la Cour des Comptes.

Cour des Comptes: nomination de M. FRIEDMANN

1995/2242(CNS) - 13/09/1995 - Document de base législatif

Dans une lettre adressée au Président du Parlement européen, le Conseil informe le PE que le mandat de M. FRIEDMANN en tant que membre de la Cour des comptes des Communautés vient à échéance le 20.12.1995 et que les autorités allemandes ont décidé de confirmer M. FRIEDMANN dans ses fonctions pour une nouvelle période de 6 ans (période allant du 21.12.1995 au 20.12.2001). Le Conseil consulte le Parlement européen sur cette proposition de nomination, conformément au TUE.